

Lacs. C'est une des causes de la situation actuelle à la tête des Lacs. N'est-ce pas là une nouvelle preuve d'incompétence?

A l'heure actuelle, les compagnies ferroviaires réduisent le nombre des wagons affectés à l'acheminement du grain en prétendant qu'elles ont inauguré le système d'expédition en régime de zones et que le service sera beaucoup plus efficace, mais elles n'avaient déjà pas assez de wagons en service. Il y aura tout probablement une autre accumulation de wagons à la tête des Lacs le 1<sup>er</sup> avril, lors de l'ouverture de la saison de navigation.

Monsieur l'Orateur, les répercussions économiques de la situation actuelle sautent aux yeux. Sans revenus, ils sont incapables de régler leurs échéances et des rumeurs courent déjà au sujet des paiements dus pour les prêts contractés à la Société de crédit agricole. Nous pourrions également citer bien des exemples de la diminution des emplois dans la région des Prairies, et c'est à cause de cela surtout que bon nombre d'agriculteurs quittent la Saskatchewan. Chez moi, à Regina, la cimenterie a fermé ses portes pour les trois premiers mois de 1969 et sera vraisemblablement inactive durant quatre mois cette année. En 1969, elle avait été fermée pendant 18 semaines. Quelques-uns des plus grands concessionnaires de voitures automobiles passent par des moments extrêmement difficiles, tout comme les vendeurs de machines agricoles. Comme le signalait le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin), nous n'avons jamais eu tant d'affiches de locaux à louer dans les grandes rues de la ville.

Le nombre de gens qui quittent la Saskatchewan est le plus considérable qu'on ait vu depuis l'époque du gouvernement libéral précédent, avant l'accession au pouvoir du gouvernement CCF. L'an dernier, la population de la Saskatchewan a diminué de 6,000 âmes. Si on tient compte de l'accroissement naturel, le cas apparaît, certes, bien plus grave. La situation des revenus en Saskatchewan est donc désespérée pour beaucoup de cultivateurs et le gouvernement n'a rien fait pour l'améliorer.

• (8.50 p.m.)

Les cultivateurs trouvent particulièrement décevant que le ministre et d'autres vis-à-vis, prenant la parole au nom du parti libéral et du gouvernement, tiennent les avances en espèces pour une aide exceptionnelle accordée aux agriculteurs. Monsieur l'Orateur, tous reconnaissent le rôle important que jouent les avances en espèces; cependant, tous savent qu'elles ne sont pas une solution aux problèmes pressants; les cultivateurs éprouvent donc une frustration et un ressentiment accrus en entendant les porte-parole du parti libéral et du gouvernement se rabattre sur un

[M. Burton.]

argument de ce genre. Est-il étonnant que, à l'heure actuelle, on parle de sécession dans l'Ouest? Il n'y a pas lieu de parler ainsi; ce n'est pas réellement ce que pensent les gens et ce n'est pas ce qu'ils veulent faire. Mais c'est le genre de situation que provoquent les déceptions et le ressentiment causés par la négligence du gouvernement fédéral à prendre des mesures concrètes et à examiner les griefs formulés depuis un an.

C'est la raison pour laquelle mon collègue, l'honorable député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave), appuyé par moi-même, a proposé l'amendement demandant au gouvernement fédéral de songer à accorder un versement d'appoint pour la campagne agricole 1968-1969 qui assure au cultivateur un revenu final équivalant au prix minimum de \$1.95½ fixé en vertu de l'Arrangement international sur les céréales.

J'estime qu'une mesure semblable serait justifiée du fait que le Canada a signé l'Arrangement international sur les céréales en tant que nation. Ce n'est pas la Commission du blé, les agriculteurs ni les organisations agricoles; c'est le Canada en tant que nation qui a signé cet accord et lorsqu'il l'a fait, il a aussi implicitement pris l'engagement envers ses cultivateurs de leur verser au moins le niveau minimum du prix des céréales pendant toute la durée de l'Arrangement international sur les céréales. Et nous voyons ce qui arrive cette année. Le ministre d'État a bien précisé qu'il n'y aurait pas de paiement final sur le pool de la récolte 1968-1969. Nous croyons que c'est le moins que le gouvernement puisse faire pour régler la situation actuelle.

Dans la deuxième partie de l'amendement, nous réclamons la nomination d'un contrôleur des transports. Après avoir exercé des pressions pendant des mois et des mois, nous avons récemment appris la nomination d'un coordonnateur ou contrôleur des transports au terminus de Vancouver. La désignation de ce fonctionnaire me semble confirmer le besoin d'un responsable habilité à traiter de tous les aspects du transport du grain dans la région des Prairies jusqu'à la Tête des lacs. Il faut bien préciser que le système d'expédition en régime de zones n'est pas la réponse définitive aux problèmes du transport. C'est un moyen utile, doit-on dire, mais il ne règle pas l'ensemble de la situation.

Telle est donc la situation, monsieur l'Orateur. Les problèmes des cultivateurs et de l'agriculture ont probablement été débattus plus que tout autre sujet à la Chambre depuis un an. Il n'est pas étonnant que les événements de l'année passée et l'inaction du gouvernement aient réduit les cultivateurs au désespoir. Puis le gouvernement a fini par déclarer: «Il est trop tard pour remédier à ce